

Commune de Peyrieu



Projet Educatif De Territoire



SOMMAIRE

1. DIAGNOSTIC	3
1.1. Présentation de la Commune	3
1.1.1. Situation géographique.....	3
1.1.2. Quelques éléments d'histoire et de patrimoine	3
1.1.3. Le tissu socio-économique.....	5
1.2. Périmètre et public accueilli du PEDT	5
1.3. Atouts et contraintes du territoire.....	6
1.3.1. Les atouts du territoire	6
1.3.2. Les contraintes du territoire	6
Des contraintes géographiques	6
Des contraintes sociétales	6
1.4. Actions menées sur le temps scolaire.....	7
1.4.1. Projets de l'année en cours.....	7
1.4.2. Actions menées dans le domaine culturel, scientifique et civique	8
1.4.3. Actions menées dans le domaine sportif	8
1.5. Actions menées sur le temps périscolaire	8
2. MODALITES PRATIQUES DU PEDT.....	10
2.1. Jours d'intervention et créneaux horaires	10
2.2. Durée du PEDT	10
2.3. Mode d'inscription proposé.....	10
2.4. Calendrier et découpage des cycles	10
2.5. Tarification	10
2.6. Modalités d'information des familles	10
2.7. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT.....	10
3. CONTENU DU PEDT	11
3.1. Les orientations éducatives	11
3.2. Les objectifs éducatifs.....	11
3.3. Les projets.....	12
3.3.1. Modalités de la mise en place des TAP	12
3.3.2. Schéma prévisionnel d'organisation	13
3.4. Les partenaires du PEDT	14
3.5. La mise en œuvre du PEDT.....	14
3.6. Modalité de la mise en place du projet de réforme	15
3.7. Conditions d'accueil des enfants	15

Préambule

Depuis septembre 2014, les nouveaux rythmes scolaires sont appliqués à l'école. Soucieuse d'une prise en charge de qualité pour les enfants fréquentant le service périscolaire, la Municipalité a fait le choix de rédiger un PEDT (Projet Educatif de Territoire). Cette démarche devrait permettre une meilleure structuration des activités proposées dès la rentrée 2015.

1. DIAGNOSTIC

1.1. Présentation de la Commune

1.1.1. Situation géographique

Peyrieu compte 834 habitants (recensement de 2011) et fait partie de la communauté de communes Bugey Sud, qui compte 40 communes. Le gentilé est peyriolan(e).

Peyrieu est situé à la frontière de l'Isère et de la Savoie dans l'extrême sud du département de l'Ain.

Peyrieu est une commune dotée d'un riche tissu associatif, artisanal, agricole. Son territoire est relativement étendu (14,13 km²). Les hameaux de la commune sont : Bovinel, Chantemerle, Chêne et Fay. L'altitude minimale est de 210m, la maximale de 683m.

Points de vue remarquable: le belvédère de la Pierre du Regardeur où passe le chemin de Grande Randonnée sous laquelle selon la légende il porte malheur de passer et le col de Prémeyzel d'où l'on peut voir la plaine du Rhône.

1.1.2. Quelques éléments d'histoire et de patrimoine

Plusieurs sites sont à découvrir sur le territoire communal dont :

- les carrières du choin de Fay ainsi que sa combe
- la source fontaine merveille
- la grotte à Jean Claude connue en patois sous le nom de gave à Dian Liaude
- les ruines du Château de Tavollet
- la vue extérieure du Château féodal du XVème siècle
- le 1er monument aux morts de France de la guerre de 14/18

Un bel ensemble de bâtiments à colombages (Mairie-Ecole, l'Ancienne Poste, le Patronage, certaines maisons de particuliers...) sont aussi visibles sur tout le territoire de la commune. Nous devons cette particularité à Monsieur et Madame Hoff riches américains ayant fait l'acquisition du Château féodal en 1909. Ils sont aussi à l'initiative de la construction du monument aux morts.

Deux autres personnages célèbres ont marqué la vie de Peyrieu :

- Claude Allemagne devenu Baron Dallemagne, né en 1754 à Peyrieu, qui doit à son parcours militaire élogieux de figurer sur l' Arc de Triomphe à Paris.
- Joseph Anthelme Fournier né à Peyrieu en 1854, polytechnicien, il fait toute sa carrière dans l'armée et fini général Gouverneur de la Place de Maubeuge au début de la première guerre mondiale.

L'église sous le vocable de Saint Martin a été consacrée le 25 Avril 1892 par Monseigneur Louis Joseph, évêque de Belley.

7 fours existent encore dans la commune. Ils sont rallumés toutes les années pour la fête du village. Le village possède aussi un ensemble de lavoirs et abreuvoirs restants bien entretenus et fleuris.

Enfin il existe plusieurs zones naturelles protégées qui permettent de conserver une belle biodiversité sur la commune, citons l'Adret du Grand Thur, le marais des Planches, le mont Gela, la pelouse sèche de Saint Bois, le marais de Fay, le marais du château de Tavollet, les prairies du champ du Planet et des grandes raies, le marais d'Archine et l'île des Brotteaux.



le marais d'Archines au Printemps

1.1.3. Le tissu socio-économique

21 associations apportent aux habitants un panel de loisirs sportifs ou culturels. De plus, une bibliothèque municipale fonctionne en assurant 1 permanence bimensuelle pour les adultes et 1 permanence mensuelle pour toutes les classes des enfants scolarisés à Peyrieu. La fête de la science est organisée tous les 2 ans.

Le Réveil patoisants peyriolan a depuis 2009 sauvé ce dialecte local en réalisant un livre en patois-français sur Peyrieu d'antan et d'aujourd'hui à travers des documents et des photos.

L'équipement sportif est relativement important pour une si petite commune puisqu'il existe :

- deux terrains de tennis,
- un aérodrome,
- un terrain de foot,
- 2 terrains de boules (1 pour la pétanque et 1 pour la lyonnaise),
- Une zone de jet ski

Plus divers équipements municipaux :

- un très beau parc avec des installations ludiques pour les enfants
- un ensemble de salles municipales

Concernant les acteurs économiques nous avons un producteur de lait, un producteur de tabac, un GAEC produisant des légumes BIO, une production de safran, de céréales, ainsi qu'une chèvrerie.

Une zone artisanale représentant plusieurs corps de métiers, des commerces, dont l'entreprise agricole Terre d'Alliance, constituent un potentiel économique non négligeable.

1.2. Périmètre et public accueilli du PEDT

L'école de Peyrieu, située au centre du village accueille 112 élèves répartis en 4 classes, sur le temps de l'enseignement et périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire). Les élèves de la commune de Prémeyzel sont également accueillis dans l'école.

Le public visé est celui des enfants de la petite section au CM2.

1.3. Atouts et contraintes du territoire

Le territoire possède des atouts et leviers du territoire pour la mise en oeuvre du PEDT :

1.3.1. Les atouts du territoire

Les principaux atouts du territoire sont :

- Le tissu associatif important et dynamique
- Une politique d'aide aux associations et d'initiations à travers l'école
- Un patrimoine communal riche et diversifié avec des équipements sportifs de qualité
- Les actions menées par l'équipe éducative
- Une volonté de partenariat entre associations et acteurs locaux

1.3.2. Les contraintes du territoire

Malgré ses atouts le territoire souffre néanmoins de contraintes impactant l'organisation des TAP.

Des contraintes géographiques

- Peyrieu est une Commune éloignée des centres urbains et donc des structures culturelles et sportives.
- L'éloignement de certains hameaux de l'école et du centre du village induit un ramassage scolaire
- Un accès aux équipements sportifs du village compliqué car ils sont assez éloignés de l'école

Des contraintes sociétales

- Une accélération des rythmes de vie quotidiens et diminution, de fait des "temps éducatifs" parentaux (les temps dédiés au travail qui s'allongent pour les parents du fait de l'éloignement du lieu de travail).
- Difficile conciliation entre emploi et enfants pour les familles
- Des nouveaux habitants venus d'autres territoires qui n'ont pas forcément de famille à proximité (notamment les grands parents) pour la garde des enfants

1.4. Actions menées sur le temps scolaire

1.4.1. Projets de l'année en cours

Les enseignants mettent en place différents projets annuels pour leurs classes, voici quelques exemples réalisés ou en cours de réalisation pour cette année scolaire 2014/2015 :

Pour les maternelles et CP :

- Projet Animaux
- Projet danse



Pour les élémentaires :

- Projet aliments
- Projet potager



Le prochain thème d'action en lien avec le projet de l'école pour l'année 2015/2016 tournera autour du monde du cirque

1.4.2. Actions menées dans le domaine culturel, scientifique et civique

Listes des principales actions dans les domaines culturel, scientifiques et civiques :

- Visite du musée de Lochieu
- Musée d'Aoste
- Interventions d'exploitant bio pour le potager
- Venue d'une diététicienne,
- Permis piéton,
- Permis internet
- Visite de la caserne des pompiers de Peyrieu
- Elevage de phasmes, de vers à soie
- Envoi de dessin pour les militaires sur le terrain à l'étranger
- Journal scolaire mensuel
- Site internet
- Action Madagascar
- Recycle de bouchons, encre (pour les associations caritatives),
- Correspondance en France et à l'étranger...

1.4.3. Actions menées dans le domaine sportif

Diverses actions sportives sont menées tout au long de l'année et en fonction des classes concernées.

- tennis
- sport boules
- vélo
- natation
- danse
- lutte
- sports collectifs
- grande motricité

1.5. Actions menées sur le temps périscolaire

Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, à la rentrée 2014, les personnels travaillant sur le temps périscolaire, ainsi que les ATSEM, ont élaboré des activités ludiques après le temps scolaire.

Ainsi le temps de garderie a gagné en qualité de par ce qui a été proposé aux enfants et par l'investissement des personnels communaux.

Ce PEDT doit permettre de structurer davantage ce temps de garderie.

Quelques exemples d'activités réalisées sur le temps de garderie périscolaire au cours de cette année :

- activités manuelles en rapport avec le calendrier (Noël, fête des mères...)
- activités loisirs créatifs
- activités sportives (jeux de cours)
- jeux de société
- jeux de mimes

- puzzles
- chants...

Quelques réalisations des enfants cette année :



2. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

2.1. Jours d'intervention et créneaux horaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi (selon le planning qui sera établi ultérieurement) de 15h35 à 16h20

2.2. Durée du PEDT

Trois ans dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le groupe de travail mis en place.

Demande de dérogation à l'organisation du temps scolaire :

Aucune demande de dérogation n'a été formulée ; en effet le mercredi matin et les horaires proposés ne dépassent pas les 3h30 d'enseignement imposées par le décret.

2.3. Mode d'inscription proposé

Les inscriptions sont gérées par le personnel de la garderie. L'inscription est faite en début d'année scolaire sur une fiche distribuée lors de la rentrée des classes, un circuit est ensuite mis en place entre la garderie et les familles.

L'idée d'une inscription permettant à l'enfant d'émettre deux vœux pour s'inscrire à une activité est envisagée. Toutefois, cette possibilité sera permise uniquement si la commune peut faire appel à des intervenants extérieurs.

Les parents s'engagent sur la durée du cycle choisi.

Un règlement spécifique au TAP sera établi pour la rentrée 2015/2016 et sera remis aux familles.

2.4. Calendrier et découpage des cycles

L'organisation du calendrier et des activités sera définie ultérieurement

2.5. Tarification

La commune de Peyrieu souhaite qu'une participation financière soit demandée aux parents. Les tarifs ont été fixés par le Conseil Municipal en date du 24 avril 2015, à savoir :

- la séance : 1€
- le forfait mensuel : 12€

2.6. Modalités d'information des familles

Envoi d'un courrier en juin 2015 expliquant la mise en place du PEDT et la poursuite des activités déjà mises en place ainsi que le découpage prévisionnel des cycles.

2.7. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- le personnel communal
- les parents d'élèves délégués
- le directeur d'école
- les enseignants
- les associations sportives et culturelles
- le bénévolat

3. CONTENU DU PEDT

3.1. Les orientations éducatives

- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Développer le vivre ensemble et le respect d'autrui
- Contribuer à la réussite éducative

1ère orientation : Favoriser l'accès à la culture et au sport au sein des temps d'activités périscolaires TAP, par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et sportives.

Il paraît essentiel d'offrir à tous les enfants une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches, qui peut être transmise selon les savoirs de chaque personne intervenant autour des différents temps scolaires ou périscolaires.

2ème orientation : Développer le vivre ensemble pour tous les temps de l'enfant dans et autour de l'école et par ce biais des activités liées à la citoyenneté.

Les règles de vie collective, le respect d'autrui, la politesse sont trop souvent rappelés sur les temps scolaires et périscolaires.

Chaque acteur intervenant autour de la scolarité de l'enfant, à un rôle de co-éducateur, il assure le temps d'une journée, un relais éducatif entre la maison et l'extérieur.

Un éveil à la citoyenneté est nécessaire, qu'il soit sociétal ou environnemental.

Cela passe par des gestes du quotidien et plus spécifiquement sur des actions ponctuelles.

3ème orientation : Contribuer à la réussite éducative dans le parcours de l'enfant.

Les activités autour du jeu, au sens large, peuvent être mises aussi en réflexion dans le cadre du PEDT, et dans la mise en place des TAP.

Chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique définissant les axes du PEDT.

3.2. Les objectifs éducatifs

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de favoriser l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant au mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage.

Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et "à côté" de l'école, c'est à dire dans les structures type accueil de loisirs, associations sportives, culturelles et/ou au sein des familles.

La cohérence entre tous les acteurs en charge de ces enfants permet de créer une cohérence éducative entre tous pour le bien être de l'enfant.

Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société et d'une meilleure connaissance de ses besoins.

Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues en faisant le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

Les objectifs :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,
- Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,
- Améliorer les résultats scolaires des élèves de Peyrieu dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'écoles.

Le PEDT fera l'objet d'évaluation en cours d'année.

Les critères sont actuellement en cours d'élaboration car doivent d'être concertés, ils pourront être les suivants :

- Critère quantitatif
 - Exemple : nombre moyen d'enfants fréquentant les TAP
- Critère qualitatif
 - Exemple : retour des enfants et des parents

3.3. Les projets

3.3.1. Modalités de la mise en place des TAP

Des contacts ont été pris avec les associations sportives et culturelles de Peyrieu. Ainsi il pourra être envisagé de faire intervenir ponctuellement des membres d'association, des parents ou alors d'engager des actions en lien avec les axes définis dans ce PEDT (citoyenneté, propreté, secourisme, apprentissage de certains sports, patois etc.)

Le rétro planning étant très serré, (envoi de la convention PEDT avant le 12 juin 2015 aux institutions partenaires) nous ne sommes pas en mesure de présenter un planning définitif relatif à la nature des TAP.

Toutefois il a déjà été ébauché une idée d'organisation.

3.3.2. Schéma prévisionnel d'organisation

- **de septembre à décembre :**
 - Découverte du sport Boules (Acteur Association Peyriolanes)
 - la lyonnaise pour les élémentaires
 - la pétanque pour les élémentaires
 - Découverte du métier de Pompier pour les élémentaires (CPINI de Peyrieu et anciens pompiers)
 - Découverte de la musique pour les maternelles jusqu'au CP (Intervenant extérieur)
- **de janvier à avril :**
 - Découverte de la relaxation pour les maternelles (Intervenant extérieur)
 - Découverte de l'Anglais en multi niveau (Intervenant extérieur)
 - Plaisir de lire et lecture offerte en multi niveau (personnel communal et/ou parents d'élève et/ou association)
 - Découverte de la musique pour les CE/CM (Intervenant extérieur)
- **de mai à juillet :**
 - Découverte arts plastiques en multi niveau (Intervenant extérieur)
 - Découverte du sport Boules (Association Peyriolanes)
 - la lyonnaise pour les élémentaires
 - la pétanque pour les élémentaires
- Les groupes seront constitués d'une manière générale de 8 à 12 enfants, avec pour les interventions des associations la présence d'un personnel communal.
- En parallèle, et en fonction des salles qui resteront disponibles, une activité manuelle ou sportive pourra être encadrée par le personnel de la garderie.
- **Cette organisation et ces cycles découvertes ne seront être mis en place à la seule condition de l'octroi de la subvention de l'Etat.**
- Sans cela, un appel à des intervenants n'est pas envisageable financièrement pour la commune (rappel du coût estimé pour l'année en cours : plus de 15000€ sans intervenant extérieur)

Aujourd'hui nous rentrons dans la phase opérationnelle du PEDT, à savoir :

- élaboration les emplois du temps des personnels mis à disposition dans chaque service,
- poursuite des contacts avec les différentes associations potentiellement partenaires
- construction des fiches d'inscriptions, mode de gestion et règlement spécifique TAP
- co-construction de ce projet avec les parents d'élèves volontaires et appartenant au groupe de travail,

3.4. Les partenaires du PEDT

La liste n'est pas exhaustive puisqu'en cours de construction :

- les services de la commune
- les partenariats associatifs
- les partenariats institutionnels :
 - ✓ Education Nationale (directeur d'établissement, DDEN)
 - ✓ CAF (caisse d'allocations familiales),
 - ✓ DDCS (direction départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

3.5. La mise en œuvre du PEDT

La mise en œuvre de ce PEDT passe par la définition d'une structure de gouvernance adaptée, à savoir

- Un comité de pilotage
- Un groupe de travail pluri disciplinaires

Composition de la structure de pilotage

Monsieur le Maire

Membres de la commission scolaire

Monsieur l'Inspecteur de circonscription

Madame la conseillère de territoire CAF

Monsieur le conseiller pédagogique DDCS

Directeur d'école

Délégué départemental de l'Education Nationale

Délégués de parents d'élèves

Composition du groupe de travail

Les membres de la commission scolaire de Peyrieu

Le Directeur d'école

Un Délégué départemental de l'Education Nationale

Les quatre Délégués de parents d'élèves titulaires

Un représentant de la commune Premeyzel

3.6. Modalité de la mise en place du projet de réforme

Eléments de calendrier

- Un conseil municipal le 29 mai qui validera le PEDT
- Un comité de pilotage aura lieu le 9 juin
- Des Réunions du groupe de travail année 2015:
 - 3 mars 2015
 - 4 mai 2015
 - 19 mai 2015
 - 27 mai 2015

Evaluation du projet

Des bilans seront programmés tout au long de l'année scolaire en fonction de la planification des activités retenues.

Modalité de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le PEDT sera signé pour un an, il sera évalué à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan

Collectivité territoriale : Commune de Peyrieu

Nom du correspondant : Philippe Damers

Adresse : rue des écoles, 01300 Peyrieu

Adresse électronique : communedepeyrieu@orange.fr

Téléphone : 04 79 42 00 14

3.7. Conditions d'accueil des enfants

Celles-ci seront définies dans le règlement intérieur ci-joint en annexes.

